

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER  
CANTON DU PERCHE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU**

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU  
☎ 02.54.23.40.69 - 📠 02.54.23.62.40

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-02**

SEANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Président.

- Date de convocation : 07.03.2024

**PRESENTS** : Pierre SOLON, Michelle DAGUET, Philippe JOUBERT, Annie COTTEREAU, Jacky GAUTHIER, Nelly MAILLER, Hervé COTTEREAU.

**ABSENTS EXCUSES:**

Jacky COURTEMANCHE a donné pouvoir de vote à M. GAUTHIER  
Nicole SOPENA a donné pouvoir de vote à Mme DAGUET.

**ABSENTES** : Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET.

Madame DAGUET est nommée Secrétaire.

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2023**

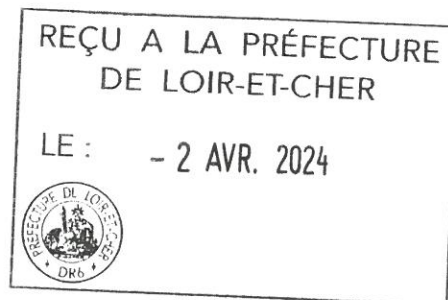
Le conseil d'administration,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Considérant que les opérations sont régulières,
2. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
3. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
4. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Délibération certifiée exécutoire compte tenu  
de sa transmission à la Préfecture de Blois et  
de sa publication, le 20/03/2024  
Le Président :  
M. Pierre SOLON

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président : M. Pierre SOLON



La Secrétaire de Séance :  
Mme Michelle DAGUET